Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_66-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Pascal Berthou, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Mélodie Gagneux, Dominique Grall, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Céline Mahé, Joël Pontoizeau, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Claudie Fustec à Bernadette Auffret, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	28/11/2025	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2025-66	Classification : 1.6

Maisons 6-8 place de Saint-Eutrope : maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation et d'extension
Vote à l'unanimité

Madame le Maire rappelle la délibération n°2025-8 du 20 février 2025 par laquelle le Conseil Municipal l'autorisait à signer la convention d'acquisition de l'usufruit des maisons 6 et 8 place Saint-Eutrope.

Cette convention sera signée en décembre 2025, à la suite de quoi pourra être engagée la réhabilitation-extension des bâtiments en un restaurant et deux logements, pour un montant de travaux estimé à 910 000 € hors taxes.

Avec l'assistance de Finistère Ingénierie Assistance, la Commune doit lancer très prochainement un appel d'offres pour recruter un Maître d'œuvre. C'est pourquoi Madame le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à lancer l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation-extension des maisons 6-8 place Saint-Eutrope,
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un Maître d'œuvre, en sollicitant l'avis de la Commission d'appel d'offres (CAO),
- d'autoriser le Maire à signer tout document pour ce faire.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

